

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du **20 octobre 2022**

fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

11 – Création de liaisons douces et sécurisation à Fréching : demande de subvention dans le cadre d'AMISSUR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis estimatif du cabinet LVRD concernant l'étude de faisabilité pour la création de liaisons douces et la sécurisation à Fréching d'un montant total de 105 000.00 € HT auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre et l'étude préalable d'un montant de 12 600.00 € HT, le montant total de ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la commune.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre d'AMISSUR avec le plan de financement suivant :

Devis Estimatif des travaux	Montant H.T.
Coût prévisionnel total des travaux par le cabinet LVRD : - Création de liaisons douces et sécurisation	105 000.00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre et étude préalable du cabinet LVRD 12%	12 600.00 €
Total H.T.	117 600.00 €
Montant subventionnable	117 600.00 €
Financement dans le cadre d'AMISSUR 30 % escomptés du reste à charge	35 280.00 €
Financement DETR/DSIL 20 % escomptés du reste à charge	23 520.00 €
Le solde de financement sera budgétisé sur le Budget Primitif 2023	58 800.00 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après avis de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter une subvention d'un montant de 35 280.00 € dans le cadre d'AMISSUR et approuve le plan de financement. Il autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux sur les voiries communales et le charge de faire le nécessaire en lui donnant pouvoir pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 20 octobre 2022
Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20221020-1120102022-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022